

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

**AMENDEMENT**

N° II-AS223

présenté par

M. Bernhardt, M. Ménagé, Mme Bamana, M. Bentz, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such,  
 M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Loir, Mme Mélin,  
 M. Muller, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<i>(en euros)</i>
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	5 000 000	0	0
Protection maladie	0	5 000 000	5 000 000
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Sécurité investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	5 000 000	5 000 000	
<b>SOLDE</b>	0		

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli par rapport à la suppression de l'Aide médicale de l'État.

Cet amendement propose de renforcer de 5 millions d'euros les actions de prévention des addictions au sein de l'action 14 du programme 204. Les addictions au tabac, à l'alcool et aux drogues illicites

sont en effet responsables de près de 100 000 décès par an en France, avec des coûts socio-économiques estimés à plusieurs milliards d'euros.

Les crédits supplémentaires visent à renforcer les dispositifs de prévention et de sensibilisation à destination des jeunes, des populations précaires et des professionnels de santé. Ces actions incluront des campagnes de sensibilisation, des programmes de formation, ainsi que des actions d'accompagnement pour les personnes en situation de sevrage ou en risque de rechute. Le tabac et l'alcool, causes majeures de maladies chroniques, sont particulièrement ciblés pour réduire leur prévalence et limiter leurs impacts sanitaires. L'objectif de cet amendement est également de soutenir le déploiement d'initiatives locales, telles que les consultations jeunes consommateurs (CJC) et les programmes d'aide à l'arrêt du tabac, essentiels pour lutter contre les addictions dans les territoires.

Il est proposé de compenser cet abondement par un prélèvement équivalent à l'action 02 du programme 183.